#### Page 1 sur 13

# Entente de Services en Ligne

Le présent document énonce les conditions d'utilisation du site Web et de l'application mobile de Morgan Stanley Gestion de Patrimoine Canada (MSGPC). Veuillez le lire attentivement jusqu'au bout.

L'entente de services en ligne de Morgan Stanley Gestion de Patrimoine Canada (l'« entente ») s'applique aux utilisateurs du site Web de MSGPC (le « site Web de MSGPC ») et de l'application mobile de MSGPC (l'« application de MSGPC »). Le site Web de MSGPC et l'application de MSGPC sont, collectivement, la « plateforme de services »

La présente entente porte notamment sur ce qui suit :

- Nos obligations envers vous.
- Vos obligations en tant qu'utilisateur de la plateforme de services.
- Votre consentement à recevoir des communications électroniques de notre part.
- Des limitations concernant notre responsabilité à votre égard.

En acceptant la présente entente, vous confirmez avoir reçu, examiné et compris les conditions de la présente entente, et accepter ces conditions et y souscrire. Si vous n'êtes pas d'accord avec toutes les conditions, vous devez quitter l'écran de la plateforme de services et fermer votre navigateur. Lorsque vous aurez accepté ces conditions, vous pourrez trouver ce document en vous connectant à votre compte ou vos comptes sur la plateforme de services.

### Table des matières

- I. Entente de services électroniques
- II. Conditions régissant votre utilisation de l'application mobile de MSGPC

Morgan Stanley Gestion de Patrimoine Canada (MSGP) est membre du Fonds canadien de protection des épargnants (FCPE) et de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM).

GESTION DE PATRIMOINE CANADA Page 2 sur 13

## I. Entente de Services Électroniques

1. Entente de services électroniques. L'entente de services électroniques énonce les conditions générales qui s'appliquent à tous les utilisateurs de la plateforme de services et en vertu desquelles Morgan Stanley Gestion de patrimoine Canada Inc. et, lecaséchéant, nossociétésaffiliées, ainsiquelesmandataires, entrepreneursindépendants, représentants désignés ou délégataires à qui nous confions, à notre entière discrétion, un mandat pour la prestation de notre plateforme de services (collectivement, « nous », « notre » ou « Morgan Stanley ») acceptons de vous fournir l'accès à la plateforme de services de même que les services numériques et électroniques, les fonctionnalités et l'information accessibles par l'entremise de la plateforme de services (collectivement, les « services »).

Dans la présente entente, « vous » et « votre » signifient (1) le titulaire d'un compte auprès de Morgan Stanley ou une partie intéressée à l'égard de ce compte (notamment, le constituant, le bénéficiaire ou le cofiduciaire d'un compte en fidéicommis) (un « client »), (2) une personne autorisée par le titulaire d'un compte ou une partie intéressée à consulter l'information sur un compte et(ou) à effectuer des opérations dans un compte (un « utilisateur autorisé »), ou (3) une personne possédant des identifiants de connexion valides pour la plateforme de services relativement aux services que nous avons convenu de fournir en vertu d'une entente conclue avec son employeur actuel ou antérieur (un « participant »).

#### 2. Admissibilité et résolution des différends.

- A. Sauf disposition contraire dans les présentes, pour être admissible aux services, vous devez être (i) un client, (ii) un utilisateur autorisé, ou (iii) un participant. Si vous êtes un client ou un utilisateur autorisé, le client doit avoir signé au moins une convention de compte client avec Morgan Stanley, entre autres documents, avant de recevoir les produits et services de Morgan Stanley (collectivement, la « convention de compte »). Tout renvoi à <a href="www.wealth.morganstanley.ca">www.wealth.morganstanley.ca</a> ou au site Web de MSGPC dans la convention de compte ou dans toute entente supplémentaire (au sens où ce terme est défini ci-après) s'entend de la plateforme de services. Vous pourriez être invité à signer des ententes supplémentaires, sur papier ou sous forme électronique, avant d'avoir accès à certaines fonctions ou fonctionnalités de la plateforme de services ou avant de pouvoir les utiliser (chacune, une « entente supplémentaire »). Si l'entente supplémentaire vous est présentée sous forme électronique, vous nous autorisez à nous fonder sur les « clics » dans les cases désignées qui sont attribuables à vos identifiants de connexion pour considérer que vous avez donné votre consentement à ladite entente supplémentaire.
- B. Malgré ce qui précède, nous nous réservons le droit de déterminer à notre entière discrétion votre admissibilité à tout service ou à la plateforme de services. Nous pouvons notamment décider de limiter ou d'empêcher votre accès à certains services ou fonctionnalités de la plateforme de services selon le type du ou des comptes Morgan Stanley dont vous êtes titulaire (ou pour lesquels vous détenez une autorisation). De plus, si vous êtes un participant, il est possible que n'ayez pas accès à certains services ou fonctionnalités de la plateforme de services ou que cet accès soit limité selon les conditions d'une entente intervenue entre nous et votre employeur actuel ou antérieur. Nous pourrions également vous demander de prendre d'autres mesures, comme une procédure d'adhésion, avant que vous ayez accès à un service.
- C. Les dispositions en matière de résolution des différends de la convention de compte (ou, le cas échéant, de l'entente supplémentaire) s'appliquent à la résolution des différends qui peuvent survenir dans le cadre de la présente entente ou à l'égard des services fournis en vertu de la présente entente.

Morgan Stanley Gestion de Patrimoine Canada (MSGP) est membre du Fonds canadien de protection des épargnants (FCPE) et de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM).

GESTION DE PATRIMOINE CANADA Page 3 sur 13

#### 3. Votre consentement aux communications électroniques.

- A. Outre la livraison électronique décrite dans votre convention de compte ou dans des conditions générales de transmission électronique distinctes, lorsque vous vous connectez à la plateforme de services et(ou) que vous l'utilisez, vous acceptez de recevoir par voie électronique certains renseignements, communications, avis d'exonération et autres avis (notamment des avis en matière de protection de la vie privée) applicables aux services et(ou) aux comptes auxquels vous avez accès par l'entremise des services (collectivement, les « communications électroniques »). Vous reconnaissez que ce consentement s'applique à chaque compte auquel vous avez accès par l'entremise des services de temps à autre. Toutes les communications électroniques de notre part qui vous sont destinées seront réputées être des communications écrites. Nous vous invitons à imprimer une copie de la présente entente, de votre convention de compte, de toute entente supplémentaire et de toute autre communication électronique que vous jugez importante.
- B. Pour avoir accès à certaines communications électroniques personnalisées, vous devez vous connecter à la plateforme de services. Vous pouvez consulter les autres communications électroniques dans la section publique de notre site Web. Pour avoir accès aux communications électroniques et en conserver une copie, et pour avoir accès aux services, vous devez avoir un ordinateur ou un appareil mobile capable de se connecter à Internet et vous devez disposer d'une connexion Internet. Votre fournisseur de services Internet pourrait vous facturer des frais d'accès pour la réception de vos communications électroniques ou pour l'accès aux services. Vous devez également posséder une version à jour d'un navigateur Web compatible, une version à jour d'un logiciel capable de lire des fichiers PDF, et vous devez avoir une capacité de stockage suffisante si vous souhaitez sauvegarder des fichiers au format électronique, ou avoir une imprimante si vous souhaitez imprimer des documents sur papier. Une « version à jour » signifie une version du logiciel actuellement prise en charge par son éditeur. Il vous incombe de vous procurer, d'installer, de tenir à jour et d'exploiter tout le matériel, tous les logiciels et tout l'équipement dont vous avez besoin pour vous connecter aux services et les utiliser.
- C. Des fonctions de courriels, d'alertes et d'autres fonctions d'envoi de messages peuvent vous être offertes dans le cadre des services, dans un souci de commodité pour améliorer vos communications avec nous. Sauf si nous y avons consenti, vous ne devez pas utiliser ces fonctions pour (i) demander, autoriser ou effectuer une opération; (ii) envoyer des instructions concernant un transfert de fonds ou des renseignements sur un compte; (iii) toute autre communication électronique exigeant une autorisation écrite non électronique. Nous ne pouvons être tenus responsables pour les pertes ou les dommages qui pourraient découler du fait qu'une telle demande n'est pas acceptée ou traitée. Vous convenez que vous devez utiliser ces fonctions conformément aux lois, aux règles ou aux règlements applicables (les « lois applicables ») et que vous ne devez pas les utiliser pour transmettre des renseignements inappropriés, notamment des renseignements pouvant être jugés obscènes, diffamatoires, importuns, frauduleux ou calomnieux.
- D. Vous consentez à recevoir des appels et des messages textes automatisés et préenregistrés de notre part, ou de la part de tiers qui agissent en notre nom, dans le cadre des communications électroniques au(x) numéro(s) de téléphone que vous nous avez communiqué(s) ou qui est, ou sont, associé(s) à l'appareil sur lequel vous avez installé l'application de MSGPC. Nous pouvons effectuer ces appels ou envoyer ces messages afin de transmettre des messages de service et des avis d'alerte. Les tarifs de messages et de données standard peuvent s'appliquer. Lorsque nous sommes tenus d'obtenir votre consentement pour ces appels ou ces messages, vous pouvez choisir de révoquer votre consentement en modifiant vos paramètres dans la plateforme de services. En révoquant votre consentement, vous reconnaissez que les paramètres d'alerte ou les produits utilisant ces appels ou messages pourraient être perturbés ou annulés.

Morgan Stanley Gestion de Patrimoine Canada (MSGP) est membre du Fonds canadien de protection des épargnants (FCPE) et de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM).

E. En donnant votre consentement à la réception électronique de communications, vous déclarez avoir la capacité de recevoir et de consulter, et d'imprimer ou de télécharger, les communications électroniques conformément à ces exigences. Communiquez avec nous immédiatement si vous éprouvez des difficultés d'accès à vos communications électroniques ou si vous avez des questions concernant vos instructions sur la réception électronique.

- F. Vous pouvez télécharger ou imprimer une copie de n'importe quelle communication électronique pour vos archives. Nous tiendrons des archives accessibles par voie électronique des communications électroniques que la loi nous oblige à fournir par écrit sur notre site Web client pour une période de sept (7) ans suivant la publication des documents. Si vous souhaitez conserver un document plus longtemps, il vous incombe de l'archiver au-delà de la période de sept (7) ans.
- G. Vous pouvez retirer votre consentement à la réception électronique de communications électroniques en communiquant avec le Centre de service à la clientèle aux coordonnées indiquées sur votre page de paramètres. Le retrait de votre consentement n'aura pas d'incidence sur la validité des communications électroniques ou des opérations déjà effectuées ou alors en cours de traitement. Si vous retirez votre consentement à la réception électronique des communications électroniques, vous ne pourrez plus utiliser les services et nous pourrons immédiatement résilier votre droit d'utiliser la plateforme de services.
- H. Vous reconnaissez également que, sauf indication contraire, l'information disponible sur la plateforme de services ou par son entremise n'est pas destinée à remplacer les documents de compte officiels, comme les relevés de compte, que vous recevez de notre part. Cette information équivalente disponible par l'entremise de la plateforme de services est fournie à titre d'illustration et à des fins de référence générale seulement et elle demeure approximative, elle est sujette à des rajustements et à des mises à jour, et des erreurs d'écriture, de calcul ou d'autres imprécisions, erreurs ou omissions peuvent s'y glisser. En cas de divergences entre vos documents de compte officiels et cette information, vous devez vous appuyer sur vos documents de compte officiels. Vous comprenez également que l'article 3 (Votre consentement aux communications électroniques) ci-dessus ne constitue pas une adhésion à notre programme de livraison électronique, laquelle exige que vous preniez connaissance des conditions d'utilisation de la livraison électronique distinctes et que vous les acceptiez.
- 4. Responsabilité de l'utilisation des identifiants de connexion. Vous avez la responsabilité de préserver la confidentialité des identifiants, des mots de passe, des codes d'authentification ou des autres dispositifs ou procédures de sécurité (collectivement, les « identifiants de connexion ») qui vous sont remis ou que vous choisissez aux fins de vous connecter aux services par l'entremise de la plateforme de services. Si vous divulguez les identifiants de connexion à quiconque, vous assumez tous les risques et toutes les pertes associés à une telle divulgation. Vous vous engagez à ne pas modifier, supprimer, désactiver ou contourner de toute autre manière la fonction d'authentification, ni permettre ou aider quiconque à faire de même d'une manière que nous n'autorisons pas. Nous nous réservons le droit de suspendre votre accès à la plateforme de services ou à n'importe quel service ou de suspendre vos identifiants de connexion, et de modifier (ou d'exiger que modifiiez) vos identifiants de connexion à tout moment. Vous devez maintenir des procédures et des contrôles internes adéquats sur votre utilisation des services, et vous devez nous aviser immédiatement si vous découvrez ou si vous soupçonnez qu'un tiers non autorisé a obtenu vos identifiants de connexion. Sauf exigence contraire des lois applicables, vous êtes responsable de l'ensemble des transmissions, instructions, renseignements, traitements, données de parcours de navigation, actions et autres communications imputables à vos identifiants de connexion qu'ils aient été saisis par vous-même, par votre personnel autorisé ou toute autre personne si nous déterminons que cette personne a obtenu l'accès du fait de vos actions (ou de vos omissions), et tout accord ou consentement communiqué dans

Morgan Stanley Gestion de Patrimoine Canada (MSGP) est membre du Fonds canadien de protection des épargnants (FCPE) et de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM).

le cadre d'un tel accès sera réputé être un document écrit dûment signé par vous et être suffisant pour vous lier. Pour de plus amples renseignements sur Morgan Stanley et la cybersécurité, rendez-vous à : <a href="https://www.morganstanley.com/what-we-do/wealth-management/online-security/online-security-resources">https://www.morganstanley.com/what-we-do/wealth-management/online-security/online-security-resources</a>.

- **5. Conflits entre les ententes.** La présente entente est un instrument supplémentaire à la convention de compte et elle s'y ajoute. Toute entente supplémentaire s'ajoute à la présente entente et à toute convention de compte et ne vise pas à remplacer ni à modifier une telle convention de compte. Seulement à l'égard de votre utilisation des services, en cas de conflit entre les conditions de la présente entente, de toute entente supplémentaire ou de toute convention de compte, l'ordre de préséance suivant sera respecté à l'égard du service concerné : l'entente supplémentaire applicable, la présente entente et la convention de compte applicable.
- 6. Modification de la présente entente. Nous pouvons ajouter, supprimer ou modifier de toute autre manière toute partie de la présente entente (ou de toute entente supplémentaire et de toute communication électronique) à tout moment, et notamment imposer des frais pour l'utilisation de tout service. La plupart du temps, nous vous donnerons un préavis en cas de modifications importantes et si vous continuez d'utiliser la plateforme de services après la réception du préavis, vous signifiez votre acceptation des conditions ainsi modifiées ou ajoutées. Dans certains cas, les lois applicables et d'autres circonstances échappant à notre contrôle peuvent exiger que nous apportions des modifications à la présente entente sans vous en aviser, ou exiger qu'elles prennent effet immédiatement. Veuillez consulter et relire la présente entente fréquemment. Si vous jugez à tout moment que la présente entente n'est pas acceptable, veuillez cesser d'utiliser la plateforme de services et le cas échéant, veuillez supprimer l'application de MSGPC de votre appareil.
- 7. Modifications apportées aux services et à la fonctionnalité. Nous pouvons de temps à autre introduire de nouvelles fonctions dans les services ou la plateforme de services, ou encore modifier ou supprimer des fonctions existantes à notre entière discrétion. Nous vous aviserons de toute modification apportée aux fonctions si la loi nous oblige à vous en aviser. Lorsque vous utilisez des fonctions nouvelles ou modifiées qui deviennent disponibles, vous signifiez votre acceptation d'être lié par les conditions générales régissant l'utilisation de ces fonctions. Nous et les concédants de licence auxquels nous faisons appel pour la prestation de la plateforme de services ou des services nous réservons le droit de modifier, de compléter, de suspendre, de limiter, de retirer, de désactiver ou de résilier définitivement votre accès à la plateforme de services ou à tout service, ou votre droit d'utiliser la plateforme de services ou tout service, à tout moment, et sans préavis ni responsabilité, notamment pour des raisons de sécurité ou d'ordre opérationnel.
- **8. Usage et droits exclusifs.** Nous vous concédons, pour la durée de la présente entente, un droit personnel, non exclusif, révocable, incessible, limité et non cessible en sous-licence d'accès aux services et d'utilisation des services par l'entremise de la plateforme de services, sous réserve des conditions énoncées aux présentes et de ce qui suit :
  - A. Vous n'avez aucun droit de propriété dans la plateforme de services ou dans les services, lesquels sont notre propriété ou celle de nos concédants de licence et sont protégés par les lois sur le droit d'auteur ou sur les marques de commerce et les autres lois sur la propriété intellectuelle ou tout autre loi applicable.
  - B. Vous ne recevez aucun droit d'auteur ni aucun autre droit de propriété intellectuelle dans les services ou la plateforme de services, sauf dans la mesure de ce que vous concédez ci-dessus.
  - C. Vous pouvez utiliser la plateforme de services et les services seulement à vos fins personnelles, familiales ou domestiques, ou à des fins professionnelles internes, selon la nature du compte que vous détenez avec nous. Si un client de Morgan Stanley vous autorise à vous connecter à la plateforme de services et aux

Morgan Stanley Gestion de Patrimoine Canada (MSGP) est membre du Fonds canadien de protection des épargnants (FCPE) et de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM).

- services pour le compte de ce client, vous pouvez les utiliser seulement aux fins personnelles, familiales ou domestiques, ou aux fins professionnelles internes, de ce client.
- D. Vous comprenez que, sauf si nous en convenons autrement par écrit, vous êtes entièrement responsable de tous les coûts et frais associés à votre utilisation des services, notamment l'acquisition, l'installation, la mise à jour et le soutien de tout matériel et(ou) logiciel nécessaires à l'accès aux services et à leur utilisation, ainsi que de tous les frais d'accès à Internet et de connexion Wi-Fi que vous pourriez engager pour vous connecter aux services et les utiliser. Vous convenez que les exigences liées à cet environnement d'exploitation pourraient changer sans préavis.
- E. Vous convenez que nous pouvons fournir certaines parties de la plateforme de services ou des services sous licence de tiers, et vous vous engagez à vous conformer aux restrictions supplémentaires qui pourraient s'appliquer à votre utilisation et que nous pourrions vous communiquer de temps à autre, ou qui font l'objet d'une entente entre vous et le concédant de licence en question (voir également l'article 9 ci-après).
- F. Vous comprenez que nous conservons le contrôle exclusif sur la plateforme de services et les services et nous nous réservons le droit, à tout moment et à notre entière discrétion, sans préavis (i) de modifier, suspendre ou cesser la totalité ou une partie de la plateforme de services ou des services; ou (ii) d'imposer des limites ou des restrictions à votre droit d'accès, ou de résilier votre droit d'accès à la totalité ou à une partie de la plateforme de services ou des services.
- G. Vous reconnaissez que toute information relative au contenu ou à l'exploitation de la plateforme de services et aux services est confidentielle et nous est exclusive, et que vous devez vous abstenir de divulguer cette information à quiconque.
- H. Vous convenez de ne pas tenter de vous connecter à la plateforme de services depuis un pays visé par un régime de sanctions global imposé par l'Office of Foreign Assets Control (OFAC) du U.S. Department of Treasury, le Canada, l'Union européenne ou le Trésor de Sa Majesté. Pour savoir quels pays sont assujettis à des sanctions, vous pouvez consulter les sites Web des autorités concernées imposant des sanctions. Toute tentative de se connecter à la plateforme de services à partir de l'un de ces pays pourra donner lieu à l'imposition de restrictions à votre droit d'accès et(ou) à la résiliation de votre droit d'accès.
- I. Vous ne devez pas faire ce qui suit, ni permettre à un tiers de faire ce qui suit ou faire en sorte qu'un tiers fasse ce qui suit : (i) décompiler, désosser, désassembler ou modifier toute partie des services ou de la plateforme de services, ou tenter d'en découvrir le code source, ou utiliser les services ou la plateforme de services pour mettre au point une fonctionnalité semblable; (ii) copier toute partie des services ou de la plateforme de services, sauf dans la mesure expressément permise dans la présente entente; (iii) céder en sous-licence, distribuer, exporter ou revendre toute partie des services ou transférer de toute autre manière quelque droit que ce soit; (iv) supprimer des avis ou des étiquettes de droits exclusifs ou de droits de propriété intellectuelle sur les services ou la plateforme de services; (v) introduire tout code malveillant ou mécanisme caché susceptible de nuire au bon fonctionnement des services ou de nos ordinateurs ou autres appareils ou logiciels, ou qui permettrait à des personnes non autorisées d'avoir accès aux services; (vi) utiliser les services pour se connecter sans autorisation à tout système informatique; (vii) exercer de toute autre manière tout autre droit afférent aux services ou à la plateforme de services qui ne vous est pas expressément concédé dans la présente entente.

Morgan Stanley Gestion de Patrimoine Canada (MSGP) est membre du Fonds canadien de protection des épargnants (FCPE) et de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM).

GESTION DE PATRIMOINE CANADA Page 7 sur 13

#### 9. Données sur le marché

- A. Dans le cadre des services, nous affichons certaines données sur le marché et d'autres renseignements relatifs aux valeurs mobilières ou autres instruments, produits, véhicules ou dispositifs financiers, ou encore des renseignements relatifs aux personnes réglementées par, aux activités relatives à, ou compilés par une bourse et ses sociétés affiliées (chacune, une « **bourse** ») (les « **données sur le marché** »). Vous reconnaissez que les données sur le marché sont fournies à titre indicatif seulement et qu'elles ne constituent pas un conseil d'investissement, et toute mention d'un titre ou d'un placement donné n'est en aucun cas destinée à constituer une offre ou une sollicitation d'acheter, de vendre ou de conserver un titre ou un placement, ou de prendre toute autre décision de placement.
- B. Vous pouvez recevoir les données sur le marché en temps réel ou en décalage (d'au moins 15 minutes ou plus). Pour recevoir certaines données sur le marché en temps réel, vous pourriez être tenu de conclure une convention d'abonnement aux données sur le marché avec la bourse concernée. Nous nous réservons le droit de vous demander à tout moment de signer la convention d'abonnement aux données sur le marché avec la bourse. De plus, vous comprenez que, malgré les dispositions du présent article, si vous signez une convention d'abonnement aux données sur le marché avec la bourse, les conditions de cette convention régiront vos obligations à l'égard de ces données sur le marché de cette bourse.

#### C. Vous convenez et acceptez ce qui suit :

- i. Chaque bourse possède un droit exclusif sur ses données sur le marché et à tout moment, une bourse peut cesser de diffuser une catégorie de données sur le marché ou modifier ou supprimer un mode de transmission, et elle peut modifier les vitesses de transmission ou d'autres caractéristiques du signal et toutes ces mesures ne pourront pas être considérées comme un déni ou une limite d'accès inapproprié de la part de la bourse.
- ii. Les données sur le marché sont cédées sous licence seulement pour votre usage personnel et il est interdit de vendre, de louer ou de redistribuer les données sur le marché, ou de permettre ou de donner l'accès aux données sur le marché à toute autre personne, entité ou entreprise, ou à tout autre bureau ou emplacement. Vous ne devez pas vous livrer à des activités illégales, ni utiliser ou permettre à quiconque d'utiliser les données sur le marché, ou toute partie de ces données, à des fins illégales, ou violer une règle, une loi ou un règlement applicable à une bourse.
- iii. Les données sur le marché sont fournies « en l'état ». Ni Morgan Stanley ni la bourse ne garantissent la ponctualité, la séquence, l'exactitude ou le caractère complet des données sur le marché qui vous sont fournies et elles ne peuvent en aucun cas être tenues responsables envers vous ni envers quiconque pour les pertes, les dommages, les frais et les dépenses pouvant découler des retards, des inexactitudes, des erreurs ou des omissions dans les données sur le marché ou dans leur transmission ou leur livraison, qu'ils soient ou non imputables à une négligence ou à une omission ou à une cause hors du contrôle raisonnable de Morgan Stanley ou de la bourse. En aucun cas Morgan Stanley ou la bourse ne pourront être tenues responsables pour les dommages-intérêts spéciaux, indirects, punitifs ou consécutifs, les frais, les frais juridiques ou les pertes, notamment les pertes de profits, les pertes sur opération ou les pertes de revenu, pouvant découler de votre utilisation des données sur le marché.

Morgan Stanley Gestion de Patrimoine Canada (MSGP) est membre du Fonds canadien de protection des épargnants (FCPE) et de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM).

GESTION DE PATRIMOINE CANADA Page 8 sur 13

#### 10. Risques de la technologie en ligne et mobile.

- A. Vous reconnaissez que l'utilisation de la technologie mobile et en ligne pour vous connecter au site Web de MSGPC et aux services, pour utiliser l'application de MSGPC et pour recevoir et transmettre des renseignements confidentiels est associée à des risques de sécurité, de fiabilité, de corruption de données, d'erreur de transmission, d'accessibilité, de disponibilité et d'autres risques connexes. La livraison par Internet n'est pas privée ni sécurisée, et les communications électroniques qui vous sont envoyées par l'entremise de la plateforme de services ne sont pas chiffrées. Vous assumez tous les risques précités et vous reconnaissez que, dans toute la mesure permise par la loi, nous ne sommes pas responsables en cas d'accès non autorisé, de panne de système, de retard, de perturbations dans les services de télécommunications et Internet, d'erreur, de perte de données, de corruption de données, d'incapacité à utiliser toute partie de la plateforme de services ou d'autres problèmes pouvant survenir en ce qui concerne votre utilisation de la plateforme de services. Nous ne formulons aucune déclaration ou garantie quant au fait que serez capable de vous connecter à votre compte ou aux services quand vous le souhaitez.
- B. La plateforme de services peut contenir des liens vers des sites Web de tiers. Nous ne sommes pas responsables du contenu, des produits ou des services fournis par ces sites Web de tiers et nous n'exerçons aucun contrôle sur ceux-ci. De plus, nous ne garantissons pas les produits, les renseignements ou les suggestions présentés par ces sites Web de tiers et nous ne sommes pas responsables pour toute défaillance de services ou de produits fournis par l'entremise de ces sites. En outre, vous reconnaissez qu'un site Web de tiers pourrait offrir un niveau de sécurité inférieur à celui de la plateforme de services et avoir une politique de protection en matière de la vie privée différente, et que le fait de quitter la plateforme de services pour aller sur ce site Web de tiers peut soulever d'autres risques.
- **11. Déclarations et garanties**. Vous déclarez et garantissez, chaque fois que vous vous connectez aux services ou que vous les utilisez, ce qui suit :
  - A. Vous avez le pouvoir (notamment au nom de toute partie pour laquelle vous utilisez les services) de conclure, et d'exécuter les obligations visées dans, la présente entente, chaque entente supplémentaire applicable et la convention de compte, et la présente entente et chaque entente supplémentaire et la convention de compte constituent votre obligation légale, valide, exécutoire et opposable.
  - B. Vous devez utiliser les services seulement conformément à la présente entente, à toute convention de compte et entente supplémentaire applicable et aux lois applicables.
  - C. Si vous vous connectez aux services au nom d'une autre partie, vous assumez toutes les exigences et tous les devoirs fiduciaires, réglementaires et autres attachés à votre lien avec cette partie.
- 12. EXCLUSION DE GARANTIES. SAUF DANS LA MESURE EXPRESSÉMENT PRÉVUE AUX PRÉSENTES, NOUS FOURNISSONS LES SERVICES, LE SITE WEB DE MSGPC ET L'APPLICATION DE MSGPC « EN L'ÉTAT », « LÀ OÙ ILS SE TROUVENT » ET « SELON LEUR DISPONIBILITÉ », ET NOUS NE FORMULONS AUCUNE DÉCLARATION OU GARANTIE DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT, NOTAMMENT A) LES GARANTIES QUANT À L'EXACTITUDE, AU CARACTÈRE COMPLET OU À LA PONCTUALITÉ DES SERVICES OU DE LA PLATEFORME DE SERVICES; OU B) LES GARANTIES QUE LES SERVICES OU LA PLATEFORME DE SERVICES SERONT ININTERROMPUS, OPPORTUNS, PROTÉGÉS OU EXEMPTS D'ERREURS. DE PLUS, DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LA LOI, NOUS DÉCLINONS TOUTES LES GARANTIES EXPRESSES OU IMPLICITES, NOTAMMENT LES GARANTIES IMPLICITES QUANT AU TITRE, À L'ABSENCE DE VIOLATION, À LA QUALITÉ MARCHANDE OU À L'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER EN CE QUI CONCERNE LES SERVICES OU LA PLATEFORME DE SERVICES, ET TOUS

Morgan Stanley Gestion de Patrimoine Canada (MSGP) est membre du Fonds canadien de protection des épargnants (FCPE) et de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM).

LES RENSEIGNEMENTS, PRODUITS, SERVICES ET AUTRES CONTENUS (INCLUANT LES RENSEIGNEMENTS, PRODUITS, SERVICES ET CONTENUS DE TIERS) INCLUS DANS LA PLATEFORME DE SERVICES OU LES SERVICES OU ACCESSIBLES PAR LEUR ENTREMISE. UN HYPERLIEN POUR UN AUTRE SITE NE SIGNIFIE PAS QUE NOUS DONNONS NOTRE AVAL À TOUTE INFORMATION FIGURANT SUR CE SITE, QUE NOUS AVONS ENQUÊTÉ SUR CE SITE, VÉRIFIÉ L'INFORMATION QU'IL CONTIENT, OU QUE NOUS LE SURVEILLONS. VOUS RECONNAISSEZ QUE LES SERVICES ET LA PLATEFORME DE SERVICES PEUVENT ÊTRE MODIFIÉS À TOUT MOMENT SANS QUE VOUS EN SOYEZ AVISÉ.

13. LIMITATION DE RESPONSABILITÉ. SAUF DANS LA MESURE EXPRESSÉMENT PRÉVUE AUX PRÉSENTES OU SI LA LOI EXIGE UNE NORME DIFFÉRENTE, EN AUCUN CAS MORGAN STANLEY OU SES SOCIÉTÉS AFFILIÉES, SES FILIALES OU SES ENTITÉS CONTRÔLANTES OU LEURS TIERS FOURNISSEURS, ENTREPRENEURS, FOURNISSEURS DE TECHNOLOGIE OU DE CONTENU, OU LEURS DIRIGEANTS, ADMINISTRATEURS, PROPRIÉTAIRES, MANDATAIRES ET EMPLOYÉS RESPECTIFS (COLLECTIVEMENT, LES « PARTIES MORGAN STANLEY ») NE SONT RESPONSABLES ENVERS VOUS NI ENVERS QUICONQUE POUR LES PERTES, LES PRÉJUDICES, LES FRAIS, LES RESPONSABILITÉS OU LES DOMMAGES-INTÉRÊTS DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT, DIRECTS OU INDIRECTS, CONSÉCUTIFS, SPÉCIAUX, ACCESSOIRES, EXEMPLAIRES OU PUNITIFS, Y COMPRIS LA PERTE DE PROFITS (L'ENSEMBLE DESOUELS ÉTANT DÉSIGNÉ PAR LES « FRAIS ») POUVANT DÉCOULER DE, OU SE RAPPORTER À, LA PRÉSENTE ENTENTE OU L'EXÉCUTION OU L'INEXÉCUTION DE LA PRÉSENTE ENTENTE, OU L'ACCÈS PAR VOUS OU PAR QUICONQUE, OU L'IMPOSSIBILITÉ D'AVOIR ACCÈS, AUX SERVICES OU À LA PLATEFORME DE SERVICES, OU L'UTILISATION PAR VOUS OU PAR QUICONQUE DES SERVICES OU DE LA PLATEFORME DE SERVICES, OU L'IMPOSSIBILITÉ DE LES UTILISER, LE FAIT QUE VOUS NOUS ACCORDIEZ L'ACCÈS AU PARTAGE DE VOTRE ÉCRAN OU AU CONTRÔLE D'ACCÈS À DISTANCE DE VOS SYSTÈMES INFORMATIQUES OU DE VOS APPAREILS À DES FINS DE SOUTIEN TECHNOLOGIQUE, UNE PANNE D'ÉQUIPEMENT ÉLECTRONIQUE OU MÉCANIQUE, DES PROBLÈMES, DES RETARDS OU DES PANNES D'INTERNET OU DES LIGNES DE COMMUNICATION, OU DES FOURNISSEURS DE SERVICES INTERNET, DES INSTALLATIONS DETRANSMISSION DE DONNÉES OU DES RÉSEAUX OU INSTALLATIONS DE COMMUNICATIONS. CES LIMITATIONS DE RESPONSABILITÉ S'APPLIOUENT SANS ÉGARD À LA FORME DE L'ACTION. OU'ELLE SOIT FONDÉE SUR LA LOI OU SUR UN CONTRAT, UNE CLAUSE D'INDEMNISATION (AUTRE QUE CELLE PRÉVUE À L'ARTICLE 14 [VOS OBLIGATIONS D'INDEMNISATION] ET À L'ARTICLE 15 [INDEMNISATION EN CAS DE VIOLATION] CI-APRÈS), UNE GARANTIE, LA RESPONSABILITÉ STRICTE OU UN DÉLIT CIVIL (INCLUANT LA NÉGLIGENCE), ET PEU IMPORTE SI L'UNE OU L'AUTRE DES PARTIES MORGAN STANLEY ÉTAIT INFORMÉE DE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES OU AVAIT DES RAISONS D'EN AVOIR CONNAISSANCE. VOUS RECONNAISSEZ QUE NOUS NE SOMMES PAS RESPONSABLES POUR LES PERTES CAUSÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR DES RESTRICTIONS DU GOUVERNEMENT, DES DÉCISIONS D'UNE BOURSE OU DU MARCHÉ, LA SUSPENSION DES NÉGOCIATIONS, L'INTERRUPTION DES COMMUNICATIONS OU DU TRAITEMENT DES DONNÉES, LA GUERRE, DES ACTES TERRORISTES, LES GRÈVES, LES CAS FORTUITS ET LES AUTRES SITUATIONS ÉCHAPPANT AU CONTRÔLE DE MORGAN STANLEY.

MALGRÉ TOUTE AUTRE DISPOSITION DANS LA PRÉSENTE ENTENTE ET SANS LIMITER CE QUI PRÉCÈDE, LA RESPONSABILITÉ GLOBALE MAXIMALE DES PARTIES MORGAN STANLEY AU TITRE DE LA PRÉSENTE ENTENTE ET À L'ÉGARD DES SERVICES ET DE LA PLATEFORME DE SERVICES NE PEUT EXCÉDER LE MONTANT QUE NOUS AVONS RÉALISÉ (INCLUANT TOUTE MAJORATION), LE CAS ÉCHÉANT, DE VOTRE PART RELATIVEMENT À L'ÉVÉNEMENT AYANT DONNÉ LIEU À VOTRE PERTE OU À VOS DOMMAGES, SAUF SI VOTRE PERTE OU VOS DOMMAGES ONT ÉTÉ CAUSÉS DIRECTEMENT PAR UNE NÉGLIGENCE GROSSIÈRE OU UNE FAUTE DÉLIBÉRÉE DES PARTIES MORGAN STANLEY.

LA PRÉSENTE LIMITATION DE RESPONSABILITÉ S'AJOUTE À TOUTE AUTRE LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

Morgan Stanley Gestion de Patrimoine Canada (MSGP) est membre du Fonds canadien de protection des épargnants (FCPE) et de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM).

GESTION DE PATRIMOINE CANADA Page 10 sur 13

#### PRÉVUE DANS TOUTE ENTENTE SUPPLÉMENTAIRE OU CONVENTION DE COMPTE.

- 14. Vos obligations d'indemnisation. Vous reconnaissez et convenez que vous êtes personnellement responsable de vos agissements lorsque vous utilisez la plateforme de services et les services et vous vous engagez à indemniser les parties Morgan Stanley à l'encontre des pertes, responsabilités, jugements, décisions arbitrales, règlements extrajudiciaires, dépens, dommages-intérêts et frais, incluant les honoraires et frais d'avocat raisonnables, engagés par l'une ou l'autre des parties Morgan Stanley et pouvant découler de quelque manière que ce soit de, ou se rapporter à, votre utilisation de la plateforme de services ou des services, ou votre incapacité à les utiliser, ou de toute violation ou violation présumée de la présente entente de votre part. Vous devez nous apporter votre pleine et entière coopération dans toute la mesure raisonnablement nécessaire pour assurer notre défense à l'encontre de toute réclamation intentée par un tiers et visée par la présente clause d'indemnisation. Nous nous réservons le droit d'assumer exclusivement la défense et le contrôle de tout litige mettant en cause une obligation d'indemnisation vous liant. En aucun cas vous ne devez régler un tel litige sans avoir obtenu notre consentement écrit préalable. La présente clause d'indemnité s'ajoute à toute autre clause d'indemnité prévue dans toute convention de compte ou entente supplémentaire applicable. La présente disposition demeurera en vigueur après la résiliation de la présente entente.
- **15. Indemnisation en cas de violation.** Nous nous engageons à assurer la défense à l'encontre de, ou, à notre entière discrétion, à régler à l'amiable, à nos propres frais, toute réclamation ou action de tiers intentée contre vous si cette réclamation ou action est fondée sur une allégation voulant que les services (dans la mesure où ces services ont été fournis par nous et non un tiers fournisseur) violent un brevet, une marque de commerce ou un droit d'auteur, ou s'approprient un secret commercial du tiers en question. De plus, nous vous indemniserons et vous exonérerons à l'encontre des dommages-intérêts, coûts et frais (incluant les honoraires d'avocat raisonnables) pouvant découler d'une telle réclamation ou action si un jugement définitif défavorable est rendu à votre encontre (sauf les dommages-intérêts indirects, consécutifs et punitifs) ou s'ils sont payés sous la forme d'un règlement à l'amiable. Malgré ce qui précède, nous n'avons aucune obligation d'assurer votre défense, de régler à l'amiable ou de verser une indemnisation à l'encontre d'une telle réclamation ou action, sauf si :
  - A. vous nous avisez par écrit dans les plus brefs délais de cette réclamation ou action;
  - B. nous avons le contrôle exclusif de la défense et(ou) du règlement de cette réclamation ou action;
  - C. vous coopérez raisonnablement avec nous, à nos frais, pour assurer la défense à l'encontre de cette réclamation ou action.

Nous n'avons aucune responsabilité ni obligation envers vous à l'égard d'une telle réclamation ou action si la réclamation ou l'action découle de, ou se rapporte à, ce qui suit :

- A. la modification des services (ou de toute partie des services) de votre part de quelque manière que ce soit;
- B. votre utilisation des services de toute autre manière que celles prévues dans la présente entente ou dans la convention de compte applicable;
- C. votre violation de l'une ou l'autre des obligations qui vous incombent au titre de la présente entente (notamment à l'article 9 [Données sur le marché]); ou
- D. votre négligence grossière ou votre faute délibérée.

Morgan Stanley Gestion de Patrimoine Canada (MSGP) est membre du Fonds canadien de protection des épargnants (FCPE) et de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM).

GESTION DE PATRIMOINE CANADA Page 11 sur 13

**16. Mesure provisoire et conservatoire.** Vous reconnaissez que toute violation de votre part ou menace de violation de toute disposition de la présente entente peut nous causer un préjudice et des dommages irréparables et que par conséquent, une telle violation ou menace de violation peut être interdite au moyen d'une requête en mesure provisoire et conservatoire et par l'exercice de tout autre droit ou recours dont nous pouvons nous prévaloir en droit ou en equity.

#### 17. Protection de la vie privée.

Vous autorisez Morgan Stanley et tout tiers à qui Morgan Stanley a pu déléguer des responsabilités, sous réserve des obligations de confidentialité et de protection qui s'imposent, à utiliser, divulguer et traiter de toute autre manière (partout dans le monde où Morgan Stanley exerce des activités) vos renseignements personnels pour les fins suivantes : améliorer le contenu du site Web, sa performance et sa sécurité, entretenir notre relation, proposer d'autres produits et services de Morgan Stanley qui pourraient vous intéresser, ou lorsque les lois applicables l'exigent. Les renseignements personnels comprennent notamment les renseignements recueillis dans le cadre de l'utilisation de la plateforme de services ou de l'un ou l'autre des services, dans les autres communications avec Morgan Stanley, y compris les appels téléphoniques et les courriels, les renseignements concernant votre utilisation de nos sites Web, des services, des fonctions de sécurité et les renseignements des « témoins ». Nous pouvons utiliser les renseignements des témoins ou d'autres technologies d'identification des appareils pour reconnaître votre ordinateur et vos identifiants de connexion lorsque vous retournez à nos sites Web.

Pour en savoir davantage sur la façon dont Morgan Stanley utilise des témoins et savoir comment refuser les témoins, consultez notre politique mondiale sur les témoins.

Pour en savoir davantage sur la façon dont Morgan Stanley traite les données personnelles, consultez la politique en matière de protection de la vie privée: <a href="https://wealth.morganstanley.ca/confidentialite">https://wealth.morganstanley.ca/confidentialite</a>.

#### 18. Dispositions générales.

- A. **Tiers bénéficiaires.** Dans la mesure où les services contiennent des données ou des renseignements fournis par des tiers ou auxquels des tiers ont contribué, ces tiers sont considérés comme des tiers bénéficiaires de la présente entente aux fins de l'article 9 (Données sur le marché), de l'article 11 (Déclarations et garanties), de l'article 12 (Exclusion de garanties), de l'article 13 (Limitation de responsabilité) et de l'article 15 (Indemnisation en cas de violation). Si vous êtes un utilisateur et que vous êtes également un participant à nos activités d'administration de régimes d'actionnariat, vous comprenez que, dans l'éventualité où un tiers nous présente une procuration générale ou limitée lui donnant le pouvoir d'agir en votre nom à l'égard de l'un ou l'autre de vos comptes de régime d'actionnariat sur la plateforme de services, nous pouvons accorder au fondé de pouvoir les mêmes droits et privilèges qui vous seraient accordés si nous jugeons raisonnablement que la procuration est juridiquement suffisante. Nous nous réservons le droit d'exiger des renseignements complémentaires de votre part ou de la part du fondé de pouvoir afin d'évaluer sa validité.
- B. **Avis.** Les avis et les autres communications que nous devons ou pouvons vous donner ou vous remettre au titre de la présente entente doivent être produits conformément à l'article 3 (Votre consentement aux communications électroniques) et, le cas échéant, conformément aux conditions de tout consentement à

Morgan Stanley Gestion de Patrimoine Canada (MSGP) est membre du Fonds canadien de protection des épargnants (FCPE) et de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM).

la livraison électronique. Nous pouvons également transmettre, au besoin, des avis ou des communications par courriel, par télécopieur ou par écrit à l'adresse que vous nous avez indiquée et qu'il vous appartient exclusivement de mettre à jour. Les avis et les autres communications que vous êtes tenus de nous transmettre au titre de la présente entente doivent nous être remis par écrit. Les avis transmis par voie électronique (par courriel, par télécopieur ou par téléphone) prennent effet dès leur transmission, à condition qu'ils soient correctement adressés; tous les autres avis prennent effet dès leur réception.

- C. **Cession; renonciation.** Vous ne pouvez pas céder, céder en sous-licence, sous-traiter, ni transférer de toute autre manière vos droits, devoirs et obligations au titre de la présente entente, ou toute partie de ceux-ci, à un tiers sans avoir obtenu notre consentement explicite écrit. Tout acte instrumentaire en vertu duquel vous faites présumément une cession ou tout autre transfert en violation de la présente disposition sera nul et sans effet. Le fait qu'une partie accorde un délai de grâce ou tarde à faire appliquer toute disposition de la présente entente ou à exercer l'un ou l'autre des droits que lui confère la présente entente ne peut être interprété comme une renonciation à cette disposition ou à un droit de faire appliquer cette disposition pour le même événement ou pour tout événement futur.
- D. **Résiliation.** Nous pouvons résilier la présente entente, ou résilier ou suspendre votre accès à tout service, pour quelque raison que ce soit, avec prise d'effet immédiate et sans préavis. Toute résiliation de la présente entente dans son intégralité entraînera la résiliation de votre droit d'accès à la plateforme de services. Cependant, la résiliation de la présente entente n'éteindra pas vos obligations ni vos droits au titre de la présente entente avant la résiliation. Toutes les dispositions applicables de la présente entente demeureront en vigueur après sa résiliation par l'une ou l'autre des parties, notamment les dispositions relatives à la propriété intellectuelle et les clauses de garantie, d'exonération, de limitation de responsabilité et d'indemnisation.
- E. **Intégralité de l'entente; divisibilité.** La présente entente, ainsi que les ententes supplémentaires, les conventions de compte et les communications électroniques constituent l'intégralité de l'entente intervenue entre vous et nous relativement à la plateforme de services. Si, pour quelque motif que ce soit, un tribunal compétent conclut que l'une quelconque des dispositions de la présente entente, ou toute partie d'une disposition, est inapplicable, cette disposition devra être appliquée dans toute la mesure permise de manière à traduire le plus fidèlement possible l'intention de l'entente, et les dispositions restantes de la présente entente demeureront pleinement en vigueur et conserveront tous leurs effets. Les droits et recours des parties aux présentes sont cumulatifs et s'ajoutent à tous les droits et recours que leur confèrent la loi et l'equity, sans les remplacer.
- F. **Autorisation du fournisseur de services sans fil.** Vous autorisez votre fournisseur de services sans fil à divulguer des renseignements sur votre compte, comme votre statut d'abonné, votre mode de paiement et les détails de votre appareil, si ces renseignements sont disponibles, afin de faciliter la vérification d'identité, la prévention de la fraude et d'autres utilisations au soutien des opérations pendant la durée de votre relation d'affaires avec nous. Ces renseignements peuvent aussi être partagés conformément à nos politiques en matière de protection de la vie privée avec d'autres entreprises afin de faciliter vos opérations avec nous et à des fins de vérification d'identité et de prévention de la fraude.
- G. À moins d'indication contraire, les services et les produits de placement sont offerts par l'entremise de Morgan Stanley Gestion de patrimoine Canada Inc.

Morgan Stanley Gestion de Patrimoine Canada (MSGP) est membre du Fonds canadien de protection des épargnants (FCPE) et de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM).

GESTION DE PATRIMOINE CANADA Page 13 sur 13

## II. Conditions Régissant Votre Utilisation de l'Application de MSGPC

- 1. Application de MSGPC. Les conditions générales suivantes de la section II (les « conditions générales de l'application mobile ») et la section I (l'entente de services électroniques) qui précède s'appliquent au téléchargement et à l'utilisation par vous ou par quiconque en votre nom de l'application de MSGPC pour avoir accès aux services. Vous êtes responsable de toutes les mesures prises et de toutes les communications envoyées à l'égard de vos comptes au moyen de vos identifiants de connexion, par vous ou par quiconque qui se connecte à l'application de MSGPC ou l'utilise après son téléchargement sur votre appareil mobile.
- 2. Appareil compatible. Sous réserve de l'accord de licence applicable à votre système d'exploitation mobile, vous pouvez télécharger l'application de MSGPC dans n'importe quel appareil mobile compatible au moyen d'un système d'exploitation compatible.
- 3. Services basés sur la localisation. L'application de MSGPC vous permet d'activer des services de localisation. Ce faisant, vous consentez à ce que l'application de MSGPC utilise votre emplacement et les données de géolocalisation émises par votre appareil mobile pour vous fournir des services basés sur la localisation. Ni nous ni nos filiales, sociétés affiliées, fournisseurs de contenu ou fournisseurs de services ne garantissons la disponibilité, l'exactitude, le caractère complet, la fiabilité ou la ponctualité des données de localisation utilisées ou affichées par l'application de MSGPC ou par tout service. Veuillez consulter nos politiques en matière de protection de la vie privée pour en savoir davantage sur la manière dont nous utilisons et divulguons les données de localisation.
- 4. Communications mobiles et notifications poussées. En téléchargeant et en utilisant l'application de MSGPC pour vous connecter aux services, vous convenez de consulter par voie électronique, par l'entremise de l'application de MSGPC, toutes les communications électroniques. Lorsque vous êtes connecté à l'application de MSGPC, il se peut que vous receviez un message vous demandant si vous souhaitez autoriser les notifications poussées. Les notifications poussées sont un moyen pour une application de transmettre de l'information, notamment des alertes, des sons et des pastilles de notification vers votre appareil mobile. Les notifications poussées peuvent être transmises, peu importe si vous êtes ou non connecté à l'application et(ou) si vous êtes en train de l'utiliser, ou si votre appareil est verrouillé ou en mode ne pas déranger.
  - Si vous ne souhaitez pas que d'autres personnes voient vos notifications, vous devriez établir un code de verrouillage pour votre appareil mobile, le verrouiller lorsqu'il n'est pas utilisé, et surveiller l'écran de votre appareil lorsque celui-ci est déverrouillé. Si vous ne souhaitez pas recevoir de notifications poussées de notre part, cliquez sur « Don't Allow » (ne pas autoriser) ou sur tout autre bouton semblable lorsque vous y êtes invité. Si vous nous autorisez à vous envoyer des notifications poussées, mais que vous décidez ultérieurement que vous ne souhaitez plus en recevoir, vous pouvez les désactiver en modifiant les paramètres de notification de votre appareil.
- **5. Différences entre les plateformes en ligne et mobile.** Vous reconnaissez que l'information ou certains services mis à disposition directement sur le site Web de MSGPC sans l'utilisation d'un appareil mobile ne sont pas nécessairement disponibles dans l'application de MSGPC, qu'ils peuvent être décrits au moyen d'une terminologie différente, ou être plus à jour que l'information disponible dans l'application de MSGPC, et que nous ne sommes pas responsables pour les erreurs ou les problèmes que pourraient soulever de telles différences.

Morgan Stanley Gestion de Patrimoine Canada (MSGP) est membre du Fonds canadien de protection des épargnants (FCPE) et de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM).